

ARRETE N° 2017-049
PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE POUR
LES ELECTIONS AU COMITE CONSULTATIF
DE L'INSTITUT D'ETUDES EUROPEENNES DE L'UNIVERSITE PARIS 8
SCRUTIN DU 27 AVRIL 2017

La présidente de l'université Paris 8,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2008-333 du 10 avril 2008 relatif aux comités de sélection des enseignants chercheurs ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du conseil scientifique de l'université Paris 8, en date du 26 février 2009 ;

Vu les avis du conseil d'administration de l'université Paris 8, en date du 6 mars 2009 et du 14 janvier 2011 ;

Vu l'arrêté n° 2017-044 portant création du comité consultatif de l'Institut d'études européennes ;

Vu la circulaire du 18 novembre 2013 ;

Vu l'arrêté n° 2017-040 portant composition des électeurs pour les élections au comité consultatif de l'Institut d'études européennes de l'université Paris 8.

ARRETE

Article 1

Pour les élections au comité consultatif de l'Institut d'études européennes qui se tiendront le 27 avril 2017 de 10h à 16h, le bureau de vote institué dans le bureau A246 est composé comme suit :

- Anne-Marie Autissier, présidente ;
- Antonin Bensoussan, assesseur ;
- Catherine Husson-Theullier, assesseure.

Article 2

Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis le 25 avril 2017

La présidente de l'université Paris 8


Annick ALLAIGRE
Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis
pour la Présidente et par délégation
le Directeur Général des Services
François RIOU